

Formation INFAN

Plongeon : « Formation des entraîneurs »

Nombre de places : 10

Lieu :

. LYON (piscine de Lyon Vaise)

Date :

. Mardi 09 au vendredi 12 mai 2023

Intervenants :

- Frédéric PAROT
- Frédéric PIERRE





OBJECTIF DE LA FORMATION

Être capable de connaître et de mettre en pratique l'ensemble des fondamentaux en plongeon.



MODALITÉS

- Volume horaire : 24 heures
- Formation en présentiel
- 10 personnes maximum
- Prérequis :
 - Être licencié(e) à la FFN
- Public bénéficiaire : tout public (entraîneurs de clubs, plongeurs...)
- Modalité d'évaluation : aucune



PROGRAMME DE LA FORMATION

Aborder les fondamentaux en plongeon, autour de trois axes :

- La théorie
- La pratique personnelle
- Des situations pédagogiques auprès des plongeurs du Lyon Plongeon Club (à sec, au gymnase et dans l'eau)



DATE ET LIEU DE LA FORMATION

DATE

Début : mardi 09 mai 2023 à 13h00

Fin : vendredi 12 mai 2023 à 15h00

Mardi 09 mai 2023	Mercredi 10 mai 2023	Jeudi 11 mai 2023	Vendredi 12 mai 2023
	<ul style="list-style-type: none"> • 09h00 – 12h00 : Théorie en salle 	<ul style="list-style-type: none"> • 09h30 – 12h30 : Théorie en salle 	<ul style="list-style-type: none"> • 09h00 – 12h00 : Théorie en salle
<ul style="list-style-type: none"> • 13h00 – 15h30 : Théorie en salle • 15h30 – 19h30 : Pratique personnelle + « stage pédagogique » 	<ul style="list-style-type: none"> • 14h00 – 18h00 : Pratique personnelle + « stage pédagogique » 	<ul style="list-style-type: none"> • 14h30 – 19h00 : Pratique personnelle + « stage pédagogique » 	<ul style="list-style-type: none"> • 13h30 – 15h00 : Théorie en salle

LIEU

LYON : piscine de Lyon Vaise



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable, à partir des fondamentaux en plongeon, de construire une progression logique



INSCRIPTION

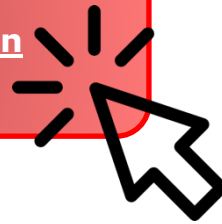
Date butoir des inscriptions : 26 mars 2023

Formation limitée à 10 places.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Lien d'inscription : <https://forms.gle/xQiQ6pPRZXLqriTu7>

[Je m'inscris à la formation](#)



MÉTHODES MOBILISÉES

Cette formation se base sur le recueil et la mise en relief de l'expérience d'un expert d'une part, et la capacité collective à pointer les éléments clés et les problématiques soulevées par le sujet d'autre part.

INTERVENANTS :

Acteurs experts : Frédéric PAROT / Frédéric PIERRE

Présentateurs / Animateurs : Frédéric PAROT / Frédéric PIERRE



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : infan@ffnatation.fr pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

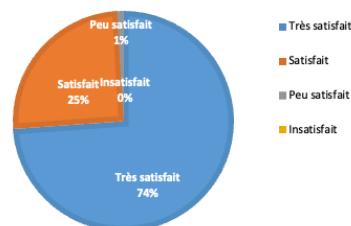
Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD

Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

TAUX DE SATISFACTION

TAUX DE SATISFACTION FORMATIONS INFAN
TAUX DE RETOUR D'ENQUÊTE : 86,05%
(111 SUR 129)

Taux de satisfaction : 99%




€ COÛT DE LA FORMATION

	Participants
Frais pédagogiques	150 €

Paiement par virement bancaire exclusivement.

Après inscription via le lien google Forms, **joindre une copie de l'ordre de virement à infan@ffnatation.fr**

Relevé d'identité bancaire—INFAN

 Crédit Industriel et Commercial	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Identifiant national de compte bancaire - RIB	
Banque 30066	Guichet 10781
N° compte 00020383303	Clé 07
Devise EUR	
Domiciliation CIC PARIS JAURES	
Identifiant international de compte bancaire	
IBAN (International Bank Account Number) FR76 3006 6107 8100 0203 8330 307	
BIC (Bank Identifier Code) CMCIFRPP	
Domiciliation CIC PARIS JAURES 125 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS ☎ 01 53 35 43 87	Titulaire du compte (Account Owner) INFAN 104 RUE MARTRE CS 70052 92583 CLICHY CEDEX
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.	
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

FINANCEMENTS :

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Prise en charge par le club
- Financement personnel

Les frais liés à l'hébergement, à la restauration et au transport ne sont pas assurés par la FFN.



CONTACTS

Référent pédagogique : Frédéric PIERRE , Mail : frederic.pierre@ffnatation.fr

Référente COVID : Valérie GICQUEL, Mail : valerie.gicquel@ffnatation.fr, Tel : 01 70 48 45 14

Référente Handicap : Frédérique CROCHARD, Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

Référent administratif et technique de l'INFAN : Valentin MATHOU, Tel. : 01 70 48 45 51, Mail : valentin.mathou@ffnatation.fr



ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la session.

Suite de parcours : aucune



ÉTAPES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

1. Inscription à partir du lien sur ce document.
2. Paiement de la formation avec envoi de l'ordre de virement à infan@ffnatation.fr (une simple capture d'écran suffit, préciser Plongeon Formation officiel de table + NOM DU PARTICIPANT).
3. Réception d'un mail de confirmation de paiement lorsque l'ordre de virement a été envoyé à l'adresse ci-dessus.
4. Quelques jours avant la formation, réception d'une convocation.
5. Jour J de la formation.
6. Quelques jours après la formation : réception de la facture ou facture acquittée + certificat de réalisation de la formation + contenus éventuels (si la formation a été intégralement suivie et à jour de son règlement).



Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

INFAN - FFN

Tel : 01.70.48.45.24

www.ffnatation.fr/ffn

infan@ffnatation.fr